

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.17 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud 	Objet : Convention d'exploitation de l'installation de consommation électrique poste « LC PISCINE » 20 avenue Pierre Corneille Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-17-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	<p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU les conditions générales de la Convention d'Exploitation pour une installation de Consommation d'énergie électrique raccordée au Réseau Public de distribution HTA,</p> <p>CONSIDERANT le programme de construction de logements sociaux,</p> <p>CONSIDERANT la nécessité de supprimer le poste HTA pour permettre la démolition du pavillon situé à côté de la piscine Corneille,</p> <p>CONSIDERANT la construction d'un nouveau poste de livraison HTA « LC piscine AB » 20 avenue Pierre Corneille, situé en limite de propriété permettant un accès à Enedis 24h/24 7J/7,</p> <p>CONSIDERANT la nécessité de signer une convention d'exploitation de cette installation neuve desservant la piscine Corneille entre la ville et Enedis,</p> <p>VU l'avis favorable de la commission Aménagement-Bâtiment-Transport réunie le 19 mars 2024,</p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents ou représentés,</p> <p>DECIDE</p> <p>-d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'exploitation de l'installation de consommation électrique du Poste 3 « LC PISCINE AB », ci-annexée et signée par le distributeur Enedis</p> <div style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33		
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI Les Conseillers Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD		
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL		

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024

P/le Maire
Par délégation

Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources

